

Informations sur le programme de gestion des affaires et d'archivage électroniques (GAE)

Le comité du programme GAE autorise le lancement de BE-GEVER

EDITORIAL



Madame, Monsieur,

Le 7 avril 2017, la Conférence des secrétaires généraux (CSG) a autorisé le lancement dans les Directions du système de gestion des affaires BE-GEVER, basé sur CMI AXIOMA.

Le produit remplit les exigences de l'appel d'offres et s'est révélé être un outil de travail fonctionnel et fiable durant l'essai pilote mené auprès de plus de 200 collaborateurs et collaboratrices.

Nous passons désormais à la phase d'introduction du programme, au cours de laquelle BE-GEVER sera étendu aux Directions à l'aide de projets de mise en œuvre décentralisés.

Nous aimerions profiter de l'occasion pour remercier toutes les personnes impliquées pour l'excellent travail effectué au cours des trois dernières années et nous espérons que la collaboration se poursuivra de manière tout aussi constructive et agréable.

Beat Jakob
Office cant. d'info. et
d'organisation (OIO)

Barbara Studer
Archives de l'Etat
(AEB)

Vous trouverez de plus amples informations sur l'intranet : [Programme GAE](#)

Interlocuteur : [Stefan Ryter](#), responsable du programme

FACTS

La CSG s'est basée sur un rapport d'expertise détaillé pour décider d'adopter le produit. Outre les certificats, le rapport contenait une feuille de route pour le développement de BE-GEVER, les résultats d'une enquête menée auprès des collaborateurs et des collaboratrices ainsi qu'une évaluation de l'exécution du contrat et de la collaboration avec l'entreprise CMI.

Lors de sa séance du 7 avril, la CSG a également validé les documents suivants :

- Les documents d'appel d'offres OMC **Soutien à l'introduction de BE-GEVER**. Les prestations de services supplémentaires pour l'exécution du projet et la formation dans les Directions sont ainsi acquises de manière centralisée.
- L'étude et le mandat du projet **Traitement informatique des affaires du CE dans BE-GEVER**. Ce projet crée les conditions pour pouvoir traiter informatiquement les affaires du CE à partir d'une date doit encore être définie (vraisemblablement mi-2018).
- Le **Guide de mise en œuvre**, y compris les modèles de résultats. Ce guide doit obligatoirement être utilisé dans les projets de mise en œuvre.

Projets de mise en œuvre (MO)

Les travaux d'étude sont actuellement en cours à la FIN et la TTE. Les projets de mise en œuvre à la JCE, la POM et la SAP sont quant à eux en phase d'initialisation.

Le travail avec BE-GEVER a été présenté à toutes les personnes intéressées entre janvier et mars 2017 lors de trois ateliers. Les thèmes suivants ont été abordés : les rôles/droits d'accès, l'ouverture d'affaires, les activités/flux de travaux ainsi que le courrier entrant/la numérisation.

Projet Elaboration de systèmes de classement (SC)

Le projet a abouti le 31 décembre 2016. Désormais, toutes les unités administratives disposent d'un plan de classement et de directives d'organisation à jour pour la gestion des affaires.

